



Fin de vie : plus que d'une loi, c'est de moyens dont nous manquons !

Les débats parlementaires autour de la proposition de loi sur l'aide à mourir vont sans doute durer longtemps, tant les opinions divergent sur ce sujet.

La proposition de loi sur les soins palliatifs examinée en parallèle devrait plus facilement faire l'objet d'un consensus. Mais le problème n'est pas tant la nécessité d'une loi que celui de son application.

La législation actuelle aurait dû permettre à tous un accompagnement vers la fin de vie, respectueux de la dignité de chacun, grâce aux soins palliatifs. Mais les soins palliatifs ne sont pas déployés sur l'ensemble du territoire et laissent entière l'ultime question de la fin de vie dans une vingtaine de départements.

Ce n'est pas une loi qui manque, mais les moyens pour la rendre effective, manque de structures adaptées, manque de personnel médical formé pour les faire fonctionner. Il en va donc de la responsabilité de nos gouvernants d'assurer la mise en œuvre de la loi sur l'ensemble des territoires.

La Confédération Française des Retraités pose la question : à quoi servirait une nouvelle loi si son application n'était pas assurée ?

Paris, le 18 février 2026

Pierre Erbs

Président, Confédération Française des Retraités (CFR)

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

Vous recevez cette newsletter car vous êtes abonné à CFR - Confédération Française des Retraités avec l'adresse email leguillou.jeanclaude@neuf.fr. Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, veuillez suivre le lien suivant : [Se désabonner](#)